

Thème 4

Identifier, protéger et valoriser le patrimoine : enjeux géopolitiques

Introduction

Que recouvre aujourd'hui la notion de patrimoine culturel, matériel et immatériel, dans ses dimensions historiques et géographiques? Quels enjeux géopolitiques lui sont associés?

Des acteurs multiples sont mobilisés autour d'un patrimoine qui revêt divers visages et divers usages **Chapitre 1**. La valorisation et la protection du patrimoine peuvent être moteurs de développement mais aussi sources de tensions et de concurrence **Chapitre 2**. Tous ces enjeux sont particulièrement perceptibles en France, tant le patrimoine culturel est objet d'attention et vecteur de rayonnement international **Chapitre 3**.

Usage sociaux et politiques du patrimoine

Synthèse de cours

Introduction

Le patrimoine culturel est l'ensemble des biens, matériels ou immatériels, présentant une importance artistique et/ou historique (I). Ces biens appartiennent soit à une entité privée (personne, entreprise, association, etc.), soit à une entité publique (commune, département, région, pays, etc.) et constituent un ensemble qu'on tend à préserver, restaurer, sauvegarder et qu'on montre généralement au public (II). La notion de patrimoine est une construction qui s'est élargie au fil des générations : de la transmission entre individus ou au sein d'une nation, à l'héritage au profit de l'humanité (patrimoine mondial) (III).

Notions du chapitre: patrimoine culturel, patrimoine mondial, enjeu politique, construction sociale.

I. Le patrimoine: une notion plurielle

A. L'élaboration du patrimoine

Le patrimoine est constitué de biens, de symboles ou de traditions culturels auxquels la société attribue une importance particulière d'ordre historique,

artistique ou scientifique. Un bien devient patrimonial lorsqu'un groupe, une société considère qu'il doit être préservé pour être transmis à ses descendants. Un objet devient patrimonial lorsqu'une société estime que, en le détruisant, elle perdrait une trace importante de son histoire.

L'élaboration du patrimoine d'une ville ou d'une nation est le fait de la société qui l'habite mais se consolide aussi par la reconnaissance que les autres (populations, nations) lui accordent. Ainsi, la valeur patrimoniale se diffuse au-delà des frontières et revêt un caractère plus certain. À Paris, les quais de la Seine, lieu traditionnellement symbolique et cher à ses usagers et riverains, confirment leur caractère patrimonial en 1991 : ils sont dès lors classés « patrimoine mondial de l'humanité ».

Zoom



Le patrimoine mondial de l'Unesco

- C'est l'ensemble des biens culturels et naturels présentant un intérêt exceptionnel pour l'héritage commun de l'humanité, actualisé chaque année depuis 1978 par le Comité du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), une institution spécialisée de l'Organisation des Nations unies. Le comité du patrimoine mondial est instauré par une convention de 1972 qui fait naître la notion de patrimoine mondial pour désigner, répertorier et protéger les biens d'importance pour l'héritage commun de l'humanité. En 2019, le nombre total des biens figurant sur la liste est de 1121, dont 53 désignés comme « patrimoine mondial en péril ». Bien que 167 États recèlent des éléments du patrimoine mondial, on note une forte représentation de quelques nations européennes comme l'Italie (55), l'Espagne (48), l'Allemagne (46) ou la France (45).

B. La diversité du patrimoine

Historiquement, la religion et le pouvoir politique ont fourni les premiers objets patrimoniaux, considérés comme tels pour leur ancienneté et leur valeur esthétique. Cependant la notion s'est considérablement élargie et poursuit aujourd'hui une multiplicité de directions. On s'accorde désormais à considérer comme patrimoine l'ensemble des éléments matériels et immatériels d'ordre culturel, chargés de significations multiples, à dimension collective et transmis de génération en génération.

On tend à diviser ce patrimoine en deux catégories : matérielle et immatérielle. Le patrimoine matériel est constitué de paysages construits, d'éléments d'architecture et d'urbanisme, de sites archéologiques et géologiques, de certains aménagements de l'espace agricole ou forestier, d'œuvres ou objets d'art, de mobilier, ou encore du patrimoine industriel (outils, instruments,

machines, bâti, etc.). Le patrimoine immatériel est aussi très diversifié : chants, coutumes, danses, traditions gastronomiques, jeux, mythes, contes et légendes, petits métiers, témoignages, captation de techniques et de savoir-faire, documents écrits et d'archives (dont audiovisuelles), etc.

C. Des acteurs à différentes échelles

Au XX^e siècle, les acteurs traditionnels, mécènes et États, accentuent leur intérêt pour le patrimoine et sa préservation. Les nations renforcent leurs actions, créent des ministères de la Culture ou les dotent de moyens plus conséquents et d'autonomie. Puis le deuxième tiers du XX^e siècle laisse émerger davantage d'initiatives privées (entreprises, associations...) qui viennent renforcer la logique patrimoniale.

Un jeu d'échelles se met également en place : diversification des acteurs publics (décentralisation, rôle croissant des autorités locales) ; rôle d'institutions régionales comme celles de l'UE qui se combine aux acteurs nationaux ; dimension internationale (Unesco) d'autant plus quand la gouvernance nationale est défaillante ou face à des situations complexes de péril. L'emboîtement des acteurs et des échelles met aussi en évidence l'importance des fonds privés de provenance nationale ou internationale (dons, mécénat).

II. Usages et enjeux politiques du patrimoine culturel

A. Donner du sens au régime, affirmer une identité nationale

Ce sont avant tout les États qui, par leur approbation, élèvent des biens au rang de patrimoine. Ainsi, préserver et mettre en valeur le patrimoine peut servir à affirmer une identité, en transmettant des valeurs et un passé, communs à la population. Il s'agit dans ce cas d'utiliser le patrimoine comme une justification, comme une preuve, parfois pour soutenir des revendications politiques concurrentes.

Le Château de Versailles incarne à sa manière la façon dont l'État peut utiliser le patrimoine à des fins politiques, en exposant et en véhiculant sa légitimité, ses valeurs et l'identité nationale dans laquelle les citoyens doivent se reconnaître. Depuis la Révolution, le pouvoir, qu'il soit impérial, monarchique ou républicain, revient ponctuellement mais régulièrement à Versailles. Déjà au XIX^e siècle, les régimes monarchiques et impériaux s'approprient Versailles et réaménagent la mémoire afin que ce patrimoine historique soit utilisé et présenté non pas comme un vestige de l'Ancien régime mais comme partie intégrante de leur légitimité et de leur force. Versailles est aussi, pendant près de 9 ans (1871-1879) la capitale de la III^e République naissante. Une

fois la République consolidée, elle regagne définitivement Paris et ne retourne à Versailles que très épisodiquement, mais pour un événement majeur : l'élection du président de la République, jusqu'en 1953, par les parlementaires réunis en Congrès. Depuis, pas de rupture et Versailles continue d'accueillir la République, notamment lorsque députés et sénateurs, réunis en Congrès, votent les révisions constitutionnelles sous la V^e République. C'est aussi au château de Versailles, et nulle part ailleurs, que le président de la République, depuis 2008, peut s'adresser en personne aux parlementaires. Versailles et la République : une longue tradition et un ancrage patrimonial, une mémoire réaménagée pour mettre à l'honneur ce lieu où la France vit naître pour la première fois de son histoire l'Assemblée nationale, le 20 juin 1789.

Zoom



Versailles et les ors de la République

- Les fêtes et réceptions officielles n'ont pas disparu définitivement avec le départ de la famille royale le 6 octobre 1789. Logiquement, la monarchie au XIX^e siècle reprend ses marques à Versailles et, sous le Second Empire, Napoléon III ne rompt pas avec la tradition. Il donne d'ailleurs, en août 1855, un superbe bal en l'honneur de la reine Victoria. Cependant, la III^e République n'hésite pas non plus à utiliser Versailles, où elle est née, pour recevoir les chefs d'État étrangers. Sous la V^e République, le château et ses intérieurs continuent d'offrir un décor utile et précieux pour la diplomatie française. Mais seul le président de la République a le droit de donner des réceptions dans la galerie des Glaces. En 1961, le Président de Gaulle y reçoit le couple Kennedy, alors en visite d'État en France. Dès 1963, il ordonne d'ailleurs la restauration complète du Grand Trianon pour recevoir et loger les hôtes de marque de la République. En 1982, une autre grande réception présidentielle est donnée dans la galerie des Glaces : François Mitterrand reçoit les représentants du G7, dont Ronald Reagan et Margaret Thatcher. De plus, le pavillon de la Lanterne, situé dans le parc du château, est une résidence d'État de la République française. Devenu résidence secondaire du Premier ministre sous la V^e République, il est désormais à disposition du Président depuis 2007.

B. Préserver, ouvrir et transmettre

Le patrimoine est vivant et il faut le faire vivre. Il ne s'agit pas pour le pouvoir en place que de préserver pour transmettre. Il faut aussi que la population s'approprie la valeur testimoniale et patrimoniale des biens et se fasse le relais de l'État pour ancrer sa transmission. Ainsi l'utilisation de monuments patrimoniaux pour les grandes cérémonies nationales participe à la légitimation du patrimoine choisi par l'État. On peut penser dans le cas de la France au

caractère historique et désormais patrimonial que revêtent les cérémonies du 14 juillet, liant à jamais la République à l'esprit des révolutionnaires de 1789, dans un subtil équilibre entre matériel et immatériel.

Les États disposent de deux outils majeurs : l'ouverture au public et l'éducation

Ainsi, on voit se développer la médiatisation de certains biens patrimoniaux sur les chaînes publiques dans des émissions de vulgarisation. Les États ne véhiculent pas seulement de quoi identifier le patrimoine mais favorisent aussi son accessibilité (ouverture, rénovation de musées, politiques tarifaires visant à attirer le jeune public).

L'outil pédagogique, déjà ancien, ne cesse de s'affirmer et les choix et partenariats qu'encourage l'État sont également vecteurs d'enjeux politiques : en France, patrimoine lié à la Résistance par exemple. La politique patrimoniale est également une dimension très présente dans les programmes scolaires.

C. Rayonner et s'affirmer

Le patrimoine à l'échelle nationale est un instrument d'affirmation de valeurs séculaires ou propres à un régime, constructeur d'une identité dont l'État se pose en garant. Le patrimoine est aussi bien souvent l'assise d'une renommée, d'un rayonnement bien au-delà des frontières, surtout lorsque la reconnaissance de l'Unesco propulse certains biens au rang de patrimoine mondial. Le symbole d'envergure alors universelle affirme la nation comme porteuse d'un patrimoine commun à de nombreux peuples, si ce n'est à tous. Par exemple, les enjeux politiques liés à Versailles ne se limitent pas à l'échelle nationale : sa valeur symbolique en fait l'un des premiers sites ayant été inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco, en 1979.

Pour un État, s'affirmer et rayonner requiert parfois de revendiquer la pleine souveraineté sur son patrimoine. C'est l'épineux sujet de la restitution des biens culturels qui n'est pas récent mais qui gagne en visibilité ces dernières années. Il s'agit de biens culturels sortis autrefois de leur territoire d'origine par un État ou par des particuliers (plus ou moins légalement). Ainsi, la Grèce cherche à récupérer des fragments d'édifices et des sculptures de monuments de l'Acropole, conservés depuis plus de deux cents ans au British Museum de Londres. Dès les années 1830, la Grèce émet sa requête, et dans les années 1980 la revendication grecque prend une dimension internationale, en vain. Depuis 2014 on assiste à une nouvelle campagne de mobilisation, très médiatisée, sous l'égide de l'Unesco, mais la Grande-Bretagne reste fermée à toute éventualité de restitution de cet ensemble de biens patrimoniaux connus sous le nom de « marbres d'Elgin ».



Lord Elgin (1766-1841)

- En 1798, Thomas Bruce, comte d'Elgin, est nommé par le souverain britannique, Georges III, ambassadeur à Constantinople (Empire ottoman). La Grèce est alors sous domination ottomane. À Athènes, Elgin, usant de son influence, négocie auprès des autorités ottomanes le droit de reproduire des marbres et sculptures de l'Acropole. Moyennant finances, il finit par faire démonter et emporter en Grande-Bretagne un certain nombre de ces éléments. Ainsi, entre 1801 et 1805 il s'approprie 12 statues des frontons, 156 plaques de la frise et 13 métopes du Parthénon, mais aussi des éléments de la frise du temple d'Athéna Niké, et une cariatide de l'Érechthéion. Quelques années plus tard, il revend ces biens au British Museum de Londres dans lequel on les trouve exposés à partir de 1816. Ces vestiges sont, dès lors, très fréquemment nommés « marbres d'Elgin ».

III. Usages et enjeux sociaux du patrimoine

A. Le patrimoine, une construction sociale

Le patrimoine n'existe pas *a priori* : il est une construction sociale. Le patrimoine existe avant tout par l'attachement qui lui est porté et il est donc une représentation construite par un groupe ou une société. La valeur du patrimoine provient du rapport que la société a avec lui. Le patrimoine s'inscrit dans le temps mais il est loin d'être intemporel : le sentiment à l'égard du patrimoine et la représentation que chacun s'en fait participent à sa légitimation. Chacun se reconnaît dans l'identité patrimoniale nationale, régionale, locale ou propre à un groupe mémoriel. Il suffit que soit mise en avant une particularité pour qu'elle soit entérinée comme patrimoniale, sans forcément, dans un premier temps, nécessiter de reconnaissance officielle. Ce sont d'ailleurs souvent les porteurs de telle ou telle mémoire patrimoniale qui entreprennent les démarches menant à une reconnaissance.

Si la dimension historique des biens patrimoniaux est fréquemment soulignée, le patrimoine n'est pas pour autant l'histoire (représentations pas toujours correctes historiquement). Une société peut avoir une vision erronée de son histoire, ou de l'objet qu'elle choisit. Ainsi, le Louvre est souvent considéré comme l'ancien palais des rois de France à Paris. Pourtant, c'est l'actuel Palais de Justice, sur l'île de la Cité, qui a été le premier, et le principal, palais royal. De plus, ce sont les Tuileries aujourd'hui disparues qui ont, davantage que le Louvre, accueilli le pouvoir royal. Mais l'intérêt, l'attachement et